

Le rythme « 8+6 »

Sur chaque maison : 2 éducateurs familiaux alternent 8 jours travaillés intégralement (24h/24) et 6 jours de repos ; 1 éducateur d'appui est en soutien sur les temps forts du quotidien, sur une base de 35h hebdomadaires, et se partage sur plusieurs maisons.

Le temps de travail des éducateurs familiaux est annualisé, sur la base de 183 jours de travail de 24 heures *.

Ce rythme de travail est le plus ancien de ceux pratiqués au sein des Villages de la Fondation ; il exige d'être loin de son cadre de vie habituel pendant 8 jours continus.

Ce rythme concerne à l'heure actuelle les Villages de : Soissons, Boissettes, Amboise, Cesson, Pocé-sur-Cisse, Villabé et Ballancourt.

Amboise, Soissons et Cesson sont concernés par le projet de déploiement du « nouveau rythme » éducateurs familiaux (voir ci-dessous) à horizon octobre 2015.

Le « nouveau rythme » éducateurs familiaux

Ce rythme s'appuie sur une équipe fixe de 4 éducateurs familiaux par maison ; chaque éducateur assure, en alternance avec ses collègues, et selon un planning annuel, des périodes de travail à temps plein (24H / 24), des périodes de travail en doublure (7 heures ou 5 heures), et des périodes de contribution au « Pôle Appui & Remplacement » (remplacements au sein d'autres maisons).

Ce rythme garantit chaque jour la présence de 2 éducateurs en binôme auprès des enfants : l'un à 24H / 24, l'autre en appui (7 heures ou 5 heures par jour).

Dans le cadre de ce rythme, le temps de travail est annualisé, sur la base de 205 jours de travail maximum *.

Ce rythme concerne à l'heure actuelle les Villages de Bréviandes, Amilly et Bar-le-Duc.

Le rythme de travail au sein des Foyers d'Adolescents et du Foyer de Clairefontaine

Le rythme de travail au sein des Foyers est de type internat. Les Foyers ne comptent que des éducateurs 35H dont le temps de travail est annualisé, sur la base de 1477 heures de travail par an *.

** sur la base de droits pleins à congés*